

Décision du Directeur n° 2022/6

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU l'article L.6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'article D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation des directeurs des établissements de santé,

VU l'Arrêté du CNG du 6 avril 2020 nommant Mme Stéphanie DUMONT, Directeur du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD des Allobroges à Chaponnay à compter du 1^{er} juin 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine PRESTAVOINE, Cadre supérieure de Santé en charge de la Direction des soins au Centre hospitalier de Givors et de l'EHPAD des allobroges à Chaponnay, pour tous les actes administratifs dans le cadre de la garde de direction.

ARTICLE 2 : Cette délégation de signature prend effet à compter de ce jour.

Fait à Givors, le 01/01/2022

Le Directeur,



S. DUMONT

**Cadre supérieure de Santé en charge
de la Direction des soins,**

C. PRESTAVOINE

